

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 juin 2025

Délibération
n° 79-2025
Point 4.6.7

Point 4.6.7 de l'ordre du jour Remise 10% étudiants Unistra – EM Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Par le biais de ses différents concours d'accès, l'EM Strasbourg accueille chaque année des étudiants de l'Université de Strasbourg dans ses programmes Bachelor et Grande Ecole.

Depuis la séance du CA du 5 juillet 2022, les étudiants déjà inscrits à l'Université de Strasbourg bénéficient d'une remise annuelle de 10% sur les frais de scolarité qu'ils ont à régler par année universitaire et pour la durée de leur inscription à l'EM Strasbourg.

Des précisions doivent être apportées pour déterminer l'éligibilité des étudiants à cette remise :

- Sont éligibles les étudiants faisant valoir l'obtention de crédits ou d'un diplôme dans le cadre d'un diplôme d'État ou d'un DU de l'Université de Strasbourg pour s'inscrire à l'un des concours d'entrée en programme Bachelor ou Grande Ecole, et lors des inscriptions administratives. Ainsi, un étudiant inscrit à l'Unistra mais qui n'irait pas au bout de son année ou n'obtiendrait pas l'intégralité de ses crédits ou son diplôme ne peut prétendre à cette remise
- La remise s'applique uniquement pour les années en formation initiale (donc hors année en apprentissage ou formation continue)
- Le bénéfice de cette remise est perdu lorsque l'étudiant redouble pour l'année de redoublement uniquement
- L'année professionnalisante n'est pas concernée par cette remise

Le 6 mai 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour et 6 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise 10% étudiants Unistra – EM Strasbourg.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

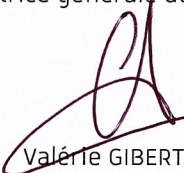
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT